

SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE



Nom du produit PermaBase® , PermaBase DEK® , PermaBase UltraBacker®		Catégories SIMDUT D2B, E
Usage du produit et brève description Panneau d'appui pour tuiles de céramique au niveau des planchers murs et comptoirs, pour des systèmes de stuc acrylique, pierres artificielles et systèmes d'étanchéité pour toitures. Le panneau est fait d'un béton allégé avec billes de polystyrène pris en sandwich entre deux couches de treillis de fibre de verre		
Coordonnées du fabricant UNIFIX INC, filiale de National Gypsum Company 35, rue Unifix Bromont, Qc J2L 1N5		
Téléphone 450-534-0955 (8h00 à 17h00)	FTSS préparée par M-A Mathieu, ing.	Date de la préparation de la FTSS 14 septembre 2009

SECTION 2 — COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux	% par poids	Numéro CAS	LD50 de l'ingrédient (voie / espèce)	LC50 de l'ingrédient (espèce)
Ciment Portland	10 - 30	65997-15-1	Non disponible	Non disponible
Silice cristalline, quartz	30 - 60	14808-60-7	Non disponible	Non disponible
Oxyde de calcium	5 - 10	1305-78-8	Non disponible	Non disponible

Éléments présents sous forme de trace: Ce produit est fabriqué avec du ciment Portland et des pozzolans qui à leur tour sont faits de matières premières provenant de mines qui sont transformées en utilisant de l'énergie provenant de carburants fossiles. D'infimes quantités d'éléments d'origine naturelle peuvent être détectées par analyse chimique. Ces éléments peuvent entre autre prendre la forme de composés sulfatés de calcium et de potassium, de composés de chrome et de composés de nickel.

SECTION 3 — IDENTIFICATION DES RISQUES

Voies d'exposition pertinentes <input checked="" type="checkbox"/> Contact cutané <input type="checkbox"/> Absorption cutanée <input checked="" type="checkbox"/> Contact oculaire <input checked="" type="checkbox"/> Inhalation <input checked="" type="checkbox"/> Ingestion
Vue d'ensemble des risques Les produits PermaBase® ne représentent pas de risques d'inhalation, ingestion ou risques de contact à moins que la personne les utilisant ne les scie, râpe ou les usine en produisant de la poussière. La poussière ainsi générée est alcaline et peut causer de sévères blessures à la peau, aux yeux et aux muqueuses. Se protéger la peau et les yeux en tout temps avec des équipements de protection personnelle appropriés (voir section 8). Ce produit contient du quartz sous forme de silice cristalline respirable en tant que contaminant naturel. Lors du travail avec ce produit, il est suggéré de porter, lorsque de la poussière est produite et si ses quantités excèdent celles permises par les normes de santé et sécurité au travail en vigueur, un masque respiratoire approprié et homologué par le NIOSH.
Pictogrammes SIMDUT  
Effets nocifs sur la santé résultant d'une exposition au produit ou à ses ingrédients Contact oculaire: Le contact avec la poussière de ce produit peut causer des brûlures ou des irritations et des dommages à la cornée. Ne pas porter des lentilles cornéennes si de la poussière sera générée.

Contact cutané: Le produit, une fois mouillé, est alcalin. L'exposition aiguë à ce produit peut causer de sévères irritations, rougeurs et possiblement des brûlures. L'exposition chronique peut causer un assèchement de la peau, une dermatite, des démangeaisons ou rougeurs.

Inhalation: L'exposition aiguë (à court terme) aux poussières de ce produit en quantités supérieures aux limites d'exposition permises (voir le tableau de la section 8) peut causer des irritations du système respiratoire (toux, dyspnée inspiratoire ou expiratoire) et des sensations de brûlure aux yeux, au nez ou à la gorge et des fonctions pulmonaires réduites. L'exposition chronique (à long terme) aux poussières de ce produit peut causer des maladies pulmonaires (la silicose, une forme de cancer), voir la section 11. De bonnes habitudes d'entretien ménager et une hygiène industrielle adéquate sont recommandées lorsqu'il y a un risque d'excéder les limites d'expositions permises.

Ingestion: Le produit, une fois mouillé, est alcalin. Si ingéré, il peut causer des irritations ou brûlures chimiques à la bouche, à la gorge et à l'œsophage ainsi que des maux d'estomac. De l'irritation gastro-intestinale et des saignements sont possibles.

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

Contact oculaire: Ne pas se frotter les yeux. Rincer les yeux à grande eau en gardant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin spécialiste des yeux pour évaluer les dommages.

Contact cutané: Laver et rincer la peau à grande eau et avec du savon. Appliquer de la lotion sur la peau sèche au besoin. Si le malaise persiste, consulter un médecin.

Inhalation: Transporter l'individu à l'air frais. Si la difficulté respiratoire persiste, consulter un médecin.

Ingestion: Ce produit ne doit pas être ingéré. L'ingestion causera des malaises et blessures et peut en résulter une obstruction des voies digestives. Si le malaise persiste, consulter un médecin.

SECTION 5 — LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Si Oui, dans quelles conditions	
Non inflammable	Non applicable	
Moyens d'extinction: Poudre chimique, mousse, eau.		
Point éclair (°C) et méthode	Limite d'inflammabilité supérieure (% par volume)	Limite d'inflammabilité inférieure (% par volume)
Non disponible	Non applicable	Non applicable
Température d'auto-inflammation (°C)	Sensibilité à l'explosion sous l'effet d'un choc mécanique	Sensibilité à l'explosion sous l'effet d'une décharge statique
Non disponible	Non applicable	Non applicable
Produits de combustion dangereux		
Aucuns connus		

SECTION 6 — MARCHE A SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Marche à suivre en cas de rejet, fuite, déversement:

Porter les équipements de protection personnelle décrits dans la section 8 et maintenir une ventilation adéquate.

Ramasser les gros morceaux afin d'éviter de trébucher. Balayer ou aspirer les résidus. Ne pas balayer le produit sous sa forme sèche. Éviter la formation de poussières durant le ramassage en utilisant une fine brume d'eau ou autre moyen efficace. Ramasser et éliminer selon les lois et règlements en vigueur.

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Pratiques et équipements de manutention

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières.

Porter les équipements de protection personnelle décrits dans la section 8 et minimiser la production de poussières

Faire usage de techniques ergonomiques quand il est nécessaire de lever le produit. Afin de minimiser le risque de blessures au dos, demander une aide mécanique appropriée au travail requis, comme par exemple des chariots élévateurs ou autre équipement de manutention.

Mesures et exigences d'entreposage appropriées.

Entreposer le produit à plat et dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Éviter l'entreposage dans des endroits exposés à une grande chaleur, au soleil ou à la pluie.

Ne pas superposer trop de palettes de produits une par dessus l'autre ou de manière instable, le risque qu'elles tombent est à ce moment élevé.

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Ingrédient	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)	SIMDUT (mg/m ³)
Ciment Portland	15 (T) 5(R)	10 (T)	10 (T) 5(R)
Silice cristalline, quartz	Respirable: 10 mg/m ³ /(%SiO ₂ + 2) TWA Total: 30 mg/m ³ /(%SiO ₂ + 2) TWA	0.1 (R)	0.1 (R)
Oxyde de calcium	5 (T)	2 (T)	2 (T)

(T) = poussières totales

(R) = poussières respirables

Mesures de contrôle applicables, y compris les mesures d'ingénierie

La méthode de coupe manuelle en entaillant la surface du produit à l'aide d'un couteau et en cassant le produit est recommandée. Éviter la coupe, le perçage et l'usinage à l'aide de moyens mécaniques ou électriques car cela produira des poussières.

S'assurer d'avoir une bonne évacuation d'air au point d'émission afin de garder les niveaux de poussières sous ceux permis (voir les limites d'exposition dans le tableau ci-haut)

L'utilisation d'un brouillard d'eau lors des opérations de coupe, de perçage et d'usinage réduira la génération de poussières.

Équipements de protection individuelle pour chaque voie d'Exposition

gants masque protection oculaire souliers de travail Vêtements de travail Autres

Voies respiratoires: Si les concentrations de poussières excèdent les limites d'exposition permises (voir tableau ci-haut), porter un masque respiratoire approprié et homologué par le NIOSH.

Yeux: Porter des lunettes de sécurité.

Peau: Porter des gants recouverts de PVC ou de nitrile et des vêtements de travail protecteurs. Laver les parties de la peau exposées à la poussière.

Pieds: Le produit est lourd et peut blesser les pieds s'il est échappé. Porter des chaussures de sécurité avec embouts protecteurs approuvés par la CSA.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Solide	Odeur et apparence : faible odeur, couleur grise	Seuil d'odeur (ppm): non disponible.
Densité relative : 1.2	Densité de vapeur (air = 1) : Non applicable	Pression de vapeur (mmHg) : Non applicable
Taux d'évaporation : Non applicable	Point d'ébullition (°C) : Non applicable	Point de congélation (°C) : Non applicable
pH : Très alcalin, 10 à 13 approx.	Coefficient de partage eau/huile : Non applicable	Solubilité dans l'eau: Non soluble

SECTION 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si non, dans quelles conditions?
Matières incompatibles <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, lesquelles? Oxydants puissants tels que: acide fluorhydrique, tri-fluorure de chlore, trioxyde de manganèse, peroxyde d'hydrogène, acétylène, ammoniacque, etc.
Polymérisation dangereuses? Stable en condition sèche.	
Produits de décomposition dangereux: Aucuns connus.	

SECTION 11 — INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Effets d'une exposition de courte durée Il y a possibilité de brûlures aux muqueuses des yeux et des voies respiratoires s'il y a exposition à des taux de poussières excédant les limites d'exposition.	
Effets d'une exposition de longue durée La silice cristalline est un des composants majeurs de la croûte terrestre, et plusieurs travailleurs dans un éventail de type d'industries y sont exposés, normalement sous forme de poussière de quartz respirable ou moins fréquemment, sous forme de cristobalite. Il a été démontré que l'exposition chronique (à long terme) à la silice cristalline inhalée sous forme de quartz, ou de cristobalite, de source professionnelle, cause la silicose, une maladie pulmonaire débilitante. Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a catégorisé cette substance comme cancérigène pour l'homme. L'exposition à la silice cristalline a aussi été reliée à un risque accru de développer la tuberculose et autres maladies respiratoires moins graves et aussi des maladies rénales et respiratoires auto-immunes.	
Propriété irritantes Des irritations sont possibles au niveau des muqueuses des yeux et des voies respiratoires.	
Sensibilisation de la peau Ce produit est fait à partir de ciment Portland. Ce type de ciment peut contenir des sels de chrome hexavalent (chrome VI). Les personnes ayant une hyper sensibilité peuvent subir une sensibilisation de la peau.	Sensibilisation des voies respiratoires. Des conditions déjà existantes de problèmes respiratoires ou maladies respiratoires peuvent mener à une sensibilisation des voies respiratoires.
Cancérogénicité — CIRC Ce produit peut contenir de la silice cristalline, le CIRC (Centre International de Recherche sur le	Cancérogénicité— ACGIH Le ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) a catégorisé dans le groupe A2

Cancer) a catégorisé dans le groupe 1 la silice cristalline inhalée sous forme de quartz, ou de cristobalite, de source professionnelle comme cancérigène pour l'homme.	la silice cristalline inhalée sous forme de quartz comme cancérigène pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction : Aucune connue	Teratogénicité : Aucune connue
Embryotoxicité : aucune connue	Mutagénicité : Aucune connue
Nom des produits ayant des effets synergiques toxiques : Aucuns connus	

SECTION 12 — INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Ce produit peut être toxique pour les poissons à cause de son alcalinité élevée. Il n'y a pas de toxicité connue pour les animaux ou les plantes. Aucune étude n'est disponible. Ce produit n'est pas biodégradable.

SECTION 13 — ÉLIMINATION DU PRODUIT

Information sur l'élimination des déchets

Éliminer selon les règlements fédéraux, provinciaux ou locaux en vigueur. Recycler ce produit et son emballage si possible.

SECTION 14 — INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Information relative à l'expédition : Utiliser des toiles protectrices et coins protecteurs rigides afin de protéger le produit contre les dommages reliés au vent et aux courroies de transport.	PIN : Non applicable
TDG / TMD : Pas dangereux, non catégorisé	DOT : Pas dangereux
IMO : Pas dangereux, non catégorisé	ICAO / OACI : Pas dangereux / cargo général

SECTION 15 — INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Catégories SIMDUT : D2B, E

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le RPC et la FTSS contient toute l'information exigée par le RPC

SECTION 16 — AUTRES INFORMATIONS

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels du gouvernement) (USA)
CAS - Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie)
CIRC: Centre international de Recherche sur le Cancer
CSA : Canadian Standard Association. (Association canadienne de normalisation ACNOR)
DOT: Department of transportation (Département des transports) (USA)
CAO / OACI : International Civil Aviation Organization (Organisation de l'aviation civile internationale)
IMO: International Maritime Organization (organisation maritime internationale)
NFPA: National Fire Protection Association (USA)
OSHA - Occupational Safety and Health Administration (Administration de sécurité et de santé en milieu de travail) (USA)
PEL - Permissible Exposure Limit (limites d'exposition permise)

PIN : Product Identification Number (numéro d'identification du produit) (Transport Canada)

RPC: Règlement sur les produits contrôlés

SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

TDG / TMD : Transport Dangerous Goods Directorate (Transport des marchandises dangereuses) (Transport Canada)

TLV's - Threshold Limit Values (valeur du seuil limite)

TWA: Time-Weighted Average (valeurs moyennes dans le temps)

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données que nous croyons correctes. Par contre, nous n'offrons aucune garantie implicite ou explicite concernant le contenu de ce document.

Désistement de responsabilité

Puisque les conditions de l'usage de ce produit et les méthodes utilisés sont hors de notre contrôle, Unifix n'assume aucune responsabilité et se décharge expressément de toute responsabilité en ce qui concerne tout usage de ce produit. Nous croyons que l'information contenue dans ce document est véridique et exacte, mais toute affirmation ou suggestion est faite sans aucune garantie, implicite ou explicite, en ce qui à trait à l'exactitude de cette information, les risques associés à l'usage de ce produit ou les résultats de cet usage.